



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°31

Réunion du : **Mardi 21 mars 2023**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

24963877 – SANT'EPSIDIS 2000 / MUN. LOUVECIENNES 2 du 18/03/2023 (R3/A)

Courriel de MUN. LOUVECIENNES, la Commission enregistre le forfait avisé de cette équipe (1^{er} forfait).

24577448 – PARIS SPORTING CLUB 81 / PHILIPPE GARNIER 81 du 18/03/2023 (R2/C)

Courriel de PARIS SPORTING CLUB 81, la Commission enregistre le forfait avisé de cette équipe (2^{ème} forfait).

24964008 – BUTTE AUX CAILLES FC / PARIS LET'S GO 1 du 18/03/2023 (R3/B)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de PARIS LET'S GO (2^{ème} forfait).

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN

24598145 – BOURSE PARIS 1 / HOSPITALIERS COURSES 1 du 18/03/2023 (R1)

Demande de report de BOURSE PARIS 1 pour événement professionnel (attestation employeur). La Commission reporte cette rencontre au 08/04/2023 (1^{ère} date disponible au calendrier).

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} RAPPEL :

24577359 – REUNION V. ORGE 81 / NEW TEAM VINCENNES 1 du 18/03/2023 (R2/B)

24964885 – BPCE AS 1 / HEC PANATHENE 2 du 18/03/2023 (Samedi Matin / R2)

PROCHAINE REUNION : MARDI 28 MARS 2023